

A_2024_109

**DP01602424X0008 Monsieur VALIN Maxime
Changement des fenêtres et de la porte d'entrée**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE**

Dossier n°DP01602424X0008

Date de dépôt : 02/05/2024

Demandeur : **Monsieur VALIN Maxime**

Pour : Changement des fenêtres et de la porte d'entrée (tout en PVC blanc) par des fenêtres et une porte d'entrée en PVC gris anthracite.

Adresse terrain : 3, rue de la Croix 16560 Aussac-Vadalle

**CERTIFICAT DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune de Aussac-Vadalle certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur VALIN Maxime, enregistrée sous le numéro DP01602424X0008 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 02/06/2024.

Ce certificat est délivré en application de l'article R 424-13 du code de l'urbanisme.

AAUSSAC VADALLE, le 04 juin 2024

Le Maire,

M. LIOT Gérard



OBSERVATION IMPORTANTE :

Les travaux envisagés donnent lieu au paiement de la Taxe d'Aménagement et de la Redevance d'Archéologie Préventive.

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit faire une déclaration sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service "Gérer Mes Biens Immobiliers" (GMBI) [article 1406 du Code Général des Impôts].